

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2014 à 20 h
à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.**

Sont présents : Mme Denise Dulac, mairesse
M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
Mme Guylaine Aubin, conseillère
M. Luc Vaillancourt, conseiller
Mme Claudia Morin, conseillère
M. Gaston Fortier, conseiller
M. Clément Pouliot, conseiller

Est absent : M. Jean-Marc St-Jean, conseiller

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014**
- 4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Résolution autorisant le directeur général et la mairesse à signer le contrat avec la responsable du Bureau d'immatriculation des véhicules automobiles;
 - 4.2. Embauche de M. Simon Roy au poste de directeur des Services publics et urbanisme;
 - 4.3. Amendements à la *Politique de gestion établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel cadre – année 2013-2017.*
- 5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Résultats de l'ouverture des soumissions – Prolongation de la 1^{ère} Rue Ouest du Parc industriel;
 - 5.2. Autorisation de signature - protocole d'entente avec Mme Nicole Morissette relativement à l'utilisation d'un emplacement de virage (servitude de passage temporaire) pour les véhicules de déneigement à l'extrémité de la route du Grand-Buckland sur le lot 3 713 222 ;
 - 5.3. Autorisation d'un emprunt au montant de 50 880,77 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour la réfection des trottoirs sur une partie de la rue Principale ;
 - 5.4. Cession du lot 3 713 080 (ancienne assiette de chemin) à la Ferme P.E. Pouliot inc.
- 6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2014;
 - 6.2. Demande de dérogation mineure 2014-04 au 424, route Bégin;
 - 6.3. Demande de dérogation mineure 2014-05 au 93, rue Principale;
 - 6.4. Demande de permis de rénovation sur la propriété du 67 rue de l'Église, selon les exigences du PIIA - ZONE 10 Ha;
- 7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
 - 7.1. Dépôt et adoption de la Politique familiale et des aînés et du plan d'action de Sainte-Claire
- 8. DOSSIER(S) — AUTRES :**
 - 8.1. Documents d'information;
 - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse.
- 9. Approbation des comptes**
- 10. Lecture de la correspondance**
 - 10.1. Lettre de démission de M. Jean-Guy Fournier
- 11. Affaires nouvelles :**
 - 11.1. Souscriptions diverses :
 - 11.1.1. Soirée reconnaissance 2014 – Hommage aux femmes d'influence
 - 11.1.2. Demande de l'école secondaire Saint-Anselme
 - 11.1.3. Demande de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins
 - 11.1.4. Demande de commandite - école Morissette (party Halloween)

- 11.1.5. Souper bénéfique annuel – Corporation des loisirs de Saint-Damien
- 11.1.6. Demande pour activité Pont payant – Club Optimiste
- 11.1.7. Demande de commandite – équipe de hockey Midget BB des Sénateurs de Bellechasse
- 11.1.8. Demande de financement – Cercle de Fermières Sainte-Claire – Fondation OLO
- 11.1.9. Demande d’aide lors de l’ordination diaconale de M. Pierre-Paul Deblois le 9 novembre 2014

11.2. Varia.

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d’ouverture de la séance du conseil : « Maintenant, en silence, nous allons observer un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d’entre nous invoquera les forces et l’inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance, ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Sainte-Claire ».

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

489-2014 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014

490-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 tel que présenté.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

4.1. Résolution autorisant la mairesse et le directeur général à signer le contrat avec la responsable du Bureau d’immatriculation des véhicules automobiles

Considérant le départ de Mme Carole Morin, responsable du Bureau d’immatriculation des véhicules automobiles;

Considérant que la Municipalité avait signé un contrat avec celle-ci en octobre 2013;

491-2014 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d’autoriser la mairesse et le directeur général à signer le contrat de services avec Mme Isabelle Fortin, dorénavant responsable du Bureau d’immatriculation des véhicules automobiles.

4.2. Embauche de M. Simon Roy au poste de directeur des Services publics et urbanisme

Considérant que les différentes étapes pour le choix de la candidature au poste de directeur des services publics et urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire ont été franchies;

Considérant que suite au processus d'embauche, les membres du comité de sélection recommandent au Conseil municipal de procéder à la nomination et à l'engagement de M. Simon Roy audit poste;

492-2014

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire confirme par la présente, l'engagement de M. Simon Roy à titre de directeur des Services publics et urbanisme.

4.3 Amendements à la *Politique de gestion établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel cadre – années 2013-2017*

493-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers

QUE la Municipalité de Sainte-Claire adopte, par la présente résolution, les amendements constituant la mise à jour numéro 1 de la "Politique de gestion établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel cadre - années 2013-2017" de la Municipalité de Sainte-Claire, mise à jour, préparée et soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier afin d'actualiser la politique existante, entre autres :

- Concernant l'engagement au poste du directeur des services techniques et d'urbanisme incluant le salaire et les avantages sociaux.
- Concernant la description des tâches afférentes à ce poste cadre.
- Concernant la période de probation audit poste.

QUE les amendements constituant la mise à jour soient annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1. Résultats de l'ouverture des soumissions – Prolongation de la 1^{ère} Rue Ouest du Parc industriel.

Considérant que la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour le prolongement de 110 mètres des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la 1^{ère} Rue Ouest, selon les spécifications des plans et devis;

Considérant que, suite à l'ouverture des soumissions en date du 29 septembre 2014 à 10 h 00, et suite à l'analyse desdites soumissions par l'ingénieur M. Paul-David Bouffard;

Considérant que huit offres ont été reçues soit :

Nom de la Compagnie	Montant avec taxes
ALLEN, Entrepreneur général	170 163,00 \$
Construction BML	199 777,00 \$
Excavation Jos Pelletier	183 842,73 \$
Gilles Audet Excavation	175 571,21 \$
Jacques & Raynald Morin inc.	188 086,08 \$
Les Constructions Ed-Guy inc.	174 863,87 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	165 808,18 \$
MGF	184 626,63 \$

494-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de la compagnie *Les Excavations Lafontaine inc.* pour un montant de 165 808,18 \$ taxes incluses, et ce, selon la soumission déposée le 29 septembre 2014 et le tout conforme aux exigences des plans et devis.

QUE la présente adjudication de contrat soit conditionnelle à l'approbation, au préalable, à l'acceptation du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le coût des travaux sera défrayé par le budget d'aqueduc et d'égout.

5.2. Autorisation de signature - protocole d'entente avec Mme Nicole Morissette relativement à l'utilisation d'un emplacement de virage (servitude de passage temporaire) pour les véhicules de déneigement à l'extrémité de la route du Grand-Buckland sur le lot 3 713 222.

495-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers

QUE la Municipalité de Sainte-Claire paraphe l'entente à intervenir avec Mme Nicole Morissette, propriétaire, relativement à l'utilisation d'un emplacement de virage (servitude de passage temporaire) des véhicules de déneigement à l'extrémité de la route du Grand-Buckland sur le lot 3 713 222;

QUE la mairesse, Mme Denise Dulac et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Dany Fournier, OMA, soient autorisés à signer le protocole d'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire.

5.3. Autorisation d'un emprunt au montant de 50 880,77 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour la réfection des trottoirs sur une partie de la rue Principale.

Considérant que la municipalité, lors de l'élaboration de son budget "année 2014", avait convenu d'effectuer la réfection des trottoirs sur une partie de la rue Principale;

Considérant que les travaux ont été effectués au coût net de 50 880,77 \$ et que la municipalité finance ledit projet à même son fonds de roulement;

496-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

QUE la Municipalité de Sainte-Claire emprunte à même son fonds de roulement le montant de 50 880,77 \$ afin de financer les coûts de réfection des trottoirs sur une partie de la rue Principale;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fasse en cinq (5) versements remboursables à chaque année à compter de 2015 jusqu'à 2018 inclusivement (10 176,15 \$ par année) et pour l'année 2019 (10 176,17 \$).

5.4. Cession de lot 3 713 080 (ancienne assiette de chemin) à la Ferme P.E. Pouliot inc.

Le conseiller, M. Clément Pouliot, se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt dans cet item.

Considérant que la rénovation du cadastre attribué à la propriété du lot 3 713 080 en faveur de la municipalité de Sainte-Claire;

Considérant que les procès-verbaux de la municipalité ne contiennent aucune mention de la fermeture de l'ancienne assiette du chemin correspondant à ce lot 3 713 080;

Suivant l'article 6 de la *Loi sur la voirie*, cette assiette de l'ancien chemin est la propriété de la municipalité de Sainte-Claire;

Considérant que ce chemin n'est plus affecté à l'utilité publique et ne fait donc plus partie du domaine public de la municipalité;

Considérant que l'occupant de cet immeuble propose l'acquisition de cet immeuble en contrepartie d'en acquitter, sous son entière et unique responsabilité, le coût d'acquisition (arpentage, acte notarié et frais de publication) et que cet occupant ainsi que son auteur ont toujours acquitté les taxes relatives à cet immeuble, ce qui constitue une juste valeur et contrepartie payée à la municipalité;

En conséquence,

497-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité confirme la fermeture de cette assiette de l'ancien chemin qui correspond à ce lot 3 713 080 du cadastre du Québec;

Que la municipalité confirme que cette assiette de l'ancien chemin qui correspond à ce lot 3 713 080 du cadastre du Québec, n'est plus affecté à l'usage du public et ne fait donc plus partie du domaine public de la municipalité;

Que la municipalité accepte de céder à FERME P.E. POULIOT INC, le cessionnaire, ce lot 3713 080 en contrepartie du paiement par le cessionnaire de la totalité des frais de l'acte de cession, ainsi que de tous les frais accessoires à tel acte de cession à valoir de contrepartie juste et équitable, et en contrepartie des taxes assumées par le cessionnaire depuis telle imposition;

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Le conseiller, M. Clément Pouliot, revient à la salle de délibération.

6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2014.

6.2. Demande de dérogation mineure 2014-04 au 424, route Bégin

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2014-04 soumise par Monsieur Léonce Audet concernant le lot 3 713 247;

Considérant que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputée conforme la superficie autorisée pour un bâtiment complémentaire à 74,3 m² en ajoutant un appentis de 22,3 m² au garage existant, que la norme prescrite est de 55 m² au sens du règlement de zonage numéro 2004-506;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3 (*Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*) et 3.2 (*Conditions*) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 septembre 2014) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 16 septembre 2014;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

498-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 424, route Bégin, sur le lot 3 713 247 du cadastre du Québec.

6.3 Demande de dérogation mineure 2014-05 au 93, rue Principale

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2014-05 soumise par Madame Gaétane Moore concernant le lot 3 713 536;

Considérant que la demande de dérogation mineure est présentée par Mme Gaétane Moore, et ce, pour le bâtiment principal qui est situé au 93, rue Principale à

Sainte-Claire. Ladite dérogation mineure concerne l'installation de bloc de béton précoulé afin d'aménager un muret de soutènement sur le lot 3 713 536.

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3 (*Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*) et 3.2 (*Conditions*) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 septembre 2014) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 16 septembre 2014;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

499-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 93, rue Principale, sur le lot 3 713 536 du cadastre du Québec à la condition d'obtenir au préalable, l'accord écrit de l'acceptation du projet par le voisin immédiat.

6.4 Demande de permis de rénovation sur la propriété du 67 rue de l'Église et selon les exigences du PIIA - ZONE 10 Ha

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de rénovation qui concerne le remplacement du revêtement extérieur, des portes et des fenêtres sur la propriété du 67, rue de l'Église soumise par M. Karl Lacroix;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2005-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire ;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 15 septembre 2014) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée ;

Après délibérations du Conseil municipal,

500-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que le conseil autorise la rénovation du revêtement extérieur, des portes et fenêtres sur la propriété du 67, rue de l'Église selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA) et des documents soumis par le propriétaire.

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Dépôt et adoption de la Politique familiale et aînés et du plan d'action de Sainte-Claire

Considérant que la Politique familiale et des aînés de Sainte-Claire ainsi que le plan d'action sont le fruit de plusieurs rencontres de travail de la part des membres du Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés, au cours des 18 derniers mois;

Considérant l'intégration des principaux éléments et points qui sont ressortis du questionnaire-sondage retourné par près de 243 foyers de Sainte-Claire et la participation d'une quarantaine de personnes à divers groupes de consultation;

Considérant que le Comité a élaboré cette politique avec l'apport de résidents, de représentants d'organismes et d'institutions locales préoccupés par la volonté commune à bâtir un endroit agréable afin que les petits et les grands puissent mettre en valeur leurs ressources;

Considérant la volonté de la municipalité d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés de son territoire;

501-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers

QUE le conseil accepte le dépôt de la Politique familiale et des aînés ainsi que le plan d'action de Sainte-Claire;

QUE le conseil adopte ladite politique et ledit plan d'action, s'échelonnant sur une période de 36 mois, avec la volonté de faire de la famille et des aînés les pierres angulaires de la municipalité avec l'intention de convier les citoyennes et les citoyens de Sainte-Claire, à y travailler collectivement.

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

502-2014 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 6 octobre 2014, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de démission de M. Jean-Guy Fournier

M. Jean-Guy Fournier avise les membres du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que les membres du Conseil municipal qu'il ne siègera plus au CCU et ce pour des raisons personnelles. Les membres du conseil remercient M. Fournier pour son implication active au sein du CCU pendant onze ans et une demande est faite au directeur général de lui transmettre une lettre de remerciement.

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

11.1.1. Soirée reconnaissance 2014 – Hommage aux femmes d'influence

503-2014 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de réserver 2 cartes, au coût de 75 \$ chacune, plus taxes, pour l'activité qui se tiendra le 29 octobre 2014 au Manoir du Lac-Etchemin, afin que Mesdames Denise Dulac et Guylaine Aubin représentent la municipalité.

11.1.2. École secondaire Saint-Anselme

504-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 100 \$, représentant ¼ de page de publicité, au Comité de graduation de l'école secondaire Saint-Anselme, pour la réalisation de l'album des finissants.

11.1.3. Demande de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemin

505-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 450 \$ plus taxes pour une page présentant un bref historique et des informations pertinentes de la Municipalité de Sainte-Claire et ladite page sera incluse dans le GUIDE AVANTAGES Bellechasse-Etchemins qui sera publié à plus de 20 000 exemplaires et distribué à l'automne dans tous les foyers de Bellechasse et des Etchemins.

11.1.4. Demande de commandite – école Morissette (party Halloween)

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

506-2014 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 50 \$ au service de garde de l'école Morissette qui organise un party d'Halloween vendredi 24 octobre prochain.

11.1.5. Souper bénéfique annuel – Corporation des loisirs de Saint-Damien

507-2014 Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers de réserver 2 cartes, au coût de 60 \$ chacune, afin que M. Gaston Fortier et sa conjointe représentent la municipalité, considérant que l'évènement est de nature exceptionnelle, au souper-bénéfice de la Corporation des Loisirs de Saint-Damien qui se tiendra le 8 novembre 2014 à la Maison de la Culture de Bellechasse.

11.1.6. Demande pour activité Pont payant – Club Optimiste

508-2014 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le Club Optimiste de Sainte-Claire à tenir son activité de « Pont payant » sur le territoire de la municipalité le 6 décembre 2014, après avoir obtenu l'autorisation du ministère des Transports et la collaboration de la Sûreté du Québec.

11.1.7. Demande de commandite – équipe de hockey Midget BB des Sénateurs de Bellechasse

509-2014 Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 50 \$, représentant 50 \$ par joueur de Sainte-Claire faisant partie de l'équipe des Sénateurs de Bellechasse Midget BB pour ses activités de la saison 2014-2015.

11.1.8. Demande de financement – Cercle de Fermières Sainte-Claire –Fondation OLO

510-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 100 \$ au Cercle de Fermières Sainte-Claire pour le parrainage de la Fondation OLO.

**11.1.9. Demande d'aide lors de l'ordination diaconale de M. Pierre-Paul Deblois le
9 novembre 2014**

511-2014 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 500 \$ afin de défrayer les coûts pour l'apéritif de bienvenue. De plus, la municipalité assumera les coûts pour le service de sécurité et de circulation par les pompiers volontaires de Sainte-Claire durant l'évènement du 9 novembre prochain.

11.2. Varia

12. Période de questions des citoyens

- Discussion sur le procès-verbal à l'intérieur du Bavard.
- Discussion sur la situation de l'entreprise Laforo. Mme Dulac verra la possibilité que les ministères concernés puissent rencontrer les citoyens de Sainte-Claire dans ce dossier ;
- Information sur l'installation d'un WIFI près de la bibliothèque;
- Informer le MTQ de l'état de la chaussée entre Sainte-Claire et St-Anselme;
- Suivi du dossier des odeurs chez Kerry;
- Information sur des dépenses de frais de déplacement.

13. Levée de la séance

512-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse